

**Commune de Ginals**

## **Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2020**

Le 10 juillet 2020 les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON , maire, dans le lieu habituel des séances à la mairie de Ginals.

Date de convocation à la séance :

**Sont présents :** Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ;Evelyne ARDOUREL ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1<sup>er</sup> adjoint ; Jean COUTANCIER, 2eme adjoint ; Jean-Louis CADILHAC .

Pouvoir : Mme Brigitte COUTANCIER a donné pouvoir à M. Jean COUTANCIER

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 18h. M . Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- Election du titulaire et des suppléants, délégués de la commune pour les élections sénatoriales.

Mme le Maire expose qu'en fonction du nombre d'habitants la commune doit élire un titulaire et trois suppléants délégués de la commune pour les élections sénatoriales.

Les élections se font sur déclaration de candidatures. Le vote est à bulletins secrets. Les assesseurs sont les deux conseillers présents les plus âgés, MM André VIVEN et Jean-Louis CADILHAC et les deux conseillers présents les plus jeunes, MME Marie Line ADELL et Yolande GIROUSSENS.

Appel à candidature pour le poste de titulaire : Mme Cécile LAFON se porte candidate.

Dépouillement fait, Mme Cécile LAFON obtient 9 voix. Elle est proclamée élue déléguée titulaire de la commune pour les élections sénatoriales. Elle déclare accepter cette fonction.

Appel à candidature pour les postes de suppléants : MME Marie Line ADELL et Yolande GIROUSSENS, M. Jean COUTANCIER se portent candidats.

Dépouillement fait , M. Jean COUTANCIER obtient 9 voix, Mme Marie Line ADELL obtient 8 voix, Mme Yolande GIROUSSENS obtient 8 voix.

M . Jean COUTANCIER, MME Marie Line ADELL et Yolande GIROUSSENS sont déclarés élus délégués suppléants de la commune pour les élections sénatoriales. Chacun déclare accepter cette fonction.

La séance est levée à 18h30.